



7° Rallye Régional de Sarriens

29 et 30 Octobre 2011

Association Sportive Automobile Méditerranée

33 Route de Montfavet .8400 AVIGNON

Tel: 04 90 89 71 75 – 06 34 30 79 33 – Fax : 04.13.33.46.67

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à:

RUBINO PAUL

Rallye de Sarriens

391 Chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan

Tel : 04 90 36 37 10 (18h à 21 h) – 06 10 54 21 17 HR

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	LUNDI 26 SEPTEMBRE 2011
Ouverture des engagements :	Dés parution du règlement
Clôture des engagements :	LUNDI 17 OCTOBRE 2011 Minuit
Parution et distribution du Road book	: Samedi 22 Octobre Bar restaurant « Le Pressoir » de 8h à 17 h à Sarriens et Vendredi 28 Octobre Bar « Le Casino » de 8h à 17h à Sarriens
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 22 Octobre et Vendredi 28 Octobre de 8h à 19h
Vérifications administratives :	Samedi 29 Octobre 2011 de 12h30 à 16h30 à la salle des Fêtes à Sarriens
Vérifications techniques :	Samedi 29 Octobre 2011 de 12h30 à 16h30 à la salle des Fêtes à Sarriens
Affichage Officiel :	Au PC du Rallye .Bd Albin Durand à Sarriens
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 29 Octobre 2011 à 17h au PC du rallye Bd Albin Durand à Sarriens
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 29 Octobre 2011 à 18h au PC du rallye
Publication de l'ordre des départs 1° Etape :	Samedi 29 Octobre 2011 à 18h au PC du rallye
Départ de la 1° Etape :	Samedi 29 Octobre 2011 à 19h du Parc fermé Bd Aubanel à Sarriens

Arrivée de la 1° Etape :	Samedi 29 Octobre 2011 à 20h56 Bd Aubanel Sarrians
Publication des résultats partiels et de l'ordre de départ de la 2° Etape	Samedi 29 Octobre 2011 30mn après l'heure d'entrée Au PC du rallye du dernier concurrent
Départ de la 2° Etape :	Dimanche 30 Octobre 2011 à 8h00 Bd Aubanel Sarrians
Arrivée de la 2° Etape :	Dimanche 30 Octobre 2011 à 13h28 Bd Aubanel Sarrians
Vérifications finales :	Dimanche 30 Octobre 2011 dès l'arrivée du rallye Garage DFR – 301 Av. Agricole Perdiguier à Sarrians
Publication des résultats du rallye :	Au PC du rallye 30 mn après l'entrée en parc fermé du du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 30 Octobre 2011 18h00 Salle des fêtes - Sarrians

Dans la mesure ou le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet ,perdront le bénéfice de leur prix.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 60 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Méditerranée organise les 29 et 30 Octobre 2011 une épreuve automobile régionale dénommée **7° Rallye de Sarrians** en qualité d'organisateur administratif.

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 289 en date du 9 juin 2011 et du Comité Régional du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 47 en date du 7 juin 2011.

Comité d'Organisation

CO Présidents : Thierry BRILLARD, Président de l' ASA Méditerranée
Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Membres : Jacques Bernardi – Brigitte Boyer – Guylaine Rousset – Bruno Chastel – Benjamin Chastel -
Mathilde Peyron – Sandra Rubino - Nicola Domino – Marie-A Domino - Paul Sube

Secrétariat du Rallye : Rubino Paul - 391 chemin d'Empaulet - 84810 Aubignan
Téléphone : 04 90 36 37 10 de 18h à 21 h ou 06 10 54 21 17
Fax : 04 90 36 37 10

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNAIS
Domaine de Grandy, 862 Rte de Parisi, 84260 Sarrians

1.1P. OFFICIELS

Président du collège :	Norbert Biagioni	licence n° : 25075
Membres :	Marilyn Ducarteron	licence n° : 6840
	Paul Mege	licence n° : 2727

Directeur de Course :	Jacque Lafont	licence n° : 12360
------------------------------	---------------	--------------------

Directeur de Course Adjoint :	Yannick Bardin	licence n° : 46622
	Marc Ducarteron	licence n° : 9003

Directeur de course adjoint délégué aux vérifications administratives	Clair Schmitt	licence n° : 9199
--	---------------	-------------------

Directeur de course délégué à la voiture tricolore

Directeur de course délégué aux épreuves spéciales	Clair Schmitt	licence n° : 9199
	Catherine Champomier	licence n° : 8654
	Robert Gali	licence n° : 9208
Médecin Chef :	Dr Luppi Jean Michel	licence n° : 152583
Commissaire Technique responsable :	Lismon Lambert	licence n° : 3582
Commissaires Techniques :	Cristophe Bouillet	licence n° : 10859
	Bernard Bouverat	licence n° : 6954
	Robert Corbet	licence n° : 6850
	David Hiely	licence n° : 33408
	Yvon Journaux	licence n° : 19237
	Patrick Vieux	licence n° : 113719
Représentant comité FFSA :		licence n° :
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Sylvie Schmitt	licence n° : 36488
	Robert Hein	licence n° : 1791
Responsable du classement informatique :	TOP RALLYE	
Responsable des commissaires :	Marie Antoinette Domino	licence n° : 9053
	Nicola Domino	licence n° : 9054
	Mathilde Peyron	licence n° : 187873
Juge de faits :	Bruno Chastel	licence n° : 38379
	Jacques Bernardi	licence n° : 8179
	Paul Sube	licence n° : 7585
	Thierry Brillard	licence n° : 2756
	Benjamin Chastel	licence n° : 176618
	Sandra Rubino	licence n° : 180996

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7° Rallye Régional de Sarrians compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2012 coefficient 2
- le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Par convocation individuelle par courrier ou par mail

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 29 Octobre 2011 de 12h30 à 16h30 salle des Fêtes à Sarrians, tout retard pourra être sanctionné.

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 29 Octobre 2011 de 12h45 à 16h45 Parking de la salle des Fêtes à Sarrians

Les vérifications finales seront effectuées au garage : **D F R Mécanique- Carrosserie**

301 Avenue Agricole Perdiguier – 84260 SARRIANS

Prix de la main d'œuvre / horaire : 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7° Rallye Régional de Sarrians doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le Lundi 17 Octobre 2011 minuit
Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.10P. *Concurrents admis*

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire, carte grise)
Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés.
Les engagements incomplets seront mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4,1 *Voitures autorisées*

Conforme au règlement standard FFSA

4,2 *Pneumatiques*

Règlement de l'utilisation des pneumatiques, Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement et seulement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book.

Toute assistance en dehors de ce parc est interdite.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7° rallye régional de Sarrians représente un parcours de 199,560km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,400km.

Les épreuves spéciales sont : ES1 - ES3 - ES5 Sarrians - Vignes de Vacqueyras 7,6 km x 3
ES2 - ES4 - ES6 La Madeleine 5,2 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 22 Octobre 2011 et Vendredi 28 Octobre
de 8 h00 à 19 h00

En accord avec les communes, la vitesse sera limitée à 50 km/h sur les routes des ES et à 30 km/h en agglomération ou dans les habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits et par la gendarmerie.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles de reconnaissances seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés

Le nombre de passage est limité à 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble rouge inscription " Chef de poste "

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

<u>Classement Scratch</u>	au 1 ^{er}	250 €
	au 2 ^{ème}	150 €
	au 3 ^{ème}	100 €

<u>Classement par groupe plus de 5 partants</u>	au 1 ^{er}	150 €
	au 2 ^{ème}	100 €
	au 3 ^{ème}	50 €

Classement par classe

NOMBRE DE PARTANTS

	De 1 à 4	De 5 à 8	De 9 à 14	De 15 à 20	+ de 20
1 ^{er}	143,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €	285,00 €
2 ^{ème}		130,00 €	130,00 €	175,00 €	175,00 €
3 ^{ème}			75,00 €	100,00 €	130,00 €
4 ^{ème}				75,00 €	100,00 €
5 ^{ème}					75,00 €

Le groupe Z sera récompensé au groupe uniquement comme indiqué ci-dessus

Classement équipage féminin

1^{er} 150 € (si plus de 2 partantes)

Les prix sont cumulables.

COUPES

De nombreuses coupes seront remises aux vainqueurs du scratch, des classes ainsi qu'au premier équipage féminin, celles ci restant non cumulables.

Note : En cas d'ex-aequo, le temps réalisé dans l'ordre des épreuves servira à départager les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 30 Octobre 2011 à 18h00 à la salle des fêtes de Sarrians.

Les équipages qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

TROPHEES DES COMMISSAIRES

Des coupes récompenseront des commissaires de différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F F S A